



ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Service des Affaires Scolaires

Tél : 04-94-55-90-36

scolaire@ville-sainttropez.fr

Mairie de la commune de résidence :

DEMANDE DE DÉROGATION DE COMMUNE

Loi n° 83.663 du 22/08/1986 au 22/06/2020 - Cir n° 89-273 du 25/08/1989 - décret n° 86-245 du 12/03/1986 - article 23 Code de l'éducation : L 131-5, L 212-8, R 212-21 et suivants

ENFANT CONCERNÉ

Nom :		Prénom :	
Date de naissance		Lieu de naissance :	
Genre : M - F		1 ^{ère} demande <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input type="checkbox"/>
Scolarité précédente et prochaine	Commune	Classe	
L'année dernière			
Demande pour l'année prochaine			

REPRÉSENTANT LÉGAL

Représentant 1	Nom	Prénom
R1 Lien de parenté :		
Adresse :		
Téléphone : Mail :@		
Profession :		
Adresse professionnelle :		
Représentant 2	Nom	Prénom
R2 Lien de parenté :		
Adresse :		
Téléphone : Mail :@		
Profession :		
Adresse professionnelle :		

Motif(s) :		Cochez
1	Obligations professionnelles des deux parents dont la commune de résidence ne dispose pas de restauration scolaire et garde d'enfants ou de système d'assistance maternelle (1° de l'alinéa 7/L212-8/Code Education) « ou l'une de ces prestations » (1°/R212-21/Code Education) (<i>justificatif de l'employeur/contrat professionnel des deux parents à fournir</i>)	
2	Pour raison médicale : (<i>hospitalisation fréquente, soins réguliers dans la commune d'accueil</i>) (3° de l'alinéa 7/L212-8/Code Education + 2°/R212-21) (<i>Certificat du médecin scolaire ou d'un médecin agréé par l'administration, à fournir</i>)	
3	Poursuite de la scolarité (non interruption du cycle scolaire) (dernier alinéa/L212-8/Code Education et R212-21 pour les fratries) (<i>Justificatif à fournir</i>)	
4	La commune d'accueil scolarise déjà frère ou sœur (<i>si cette scolarisation en commune d'accueil est elle-même justifiée par obligation professionnelle des parents ou pour raison médicale</i>) (2° de l'alinéa 7/L212-8/Code Education + 3°/R212-21 et c n° 89-273 du 25 août 1989 II.3 C2.3 alinéa 5) Nom /prénom/ date/lieu de naissance :	
Autre cas :		
5	En situation de handicap, nécessitant une formation dans une classe ULIS (Unité Localisé d'Inclusion Scolaire) (Rép. Min. 18682) (<i>Justificatif à fournir</i>)	
6	La commune de résidence ne dispense pas de langue régionale (alinéa 5/L212-8/Code Education) (<i>justificatif à fournir</i>)	
7	Pour convenance personnelle (<i>courrier motivé à fournir</i>)	

Date et signature du représentant légal

--

AVIS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE				AVIS DE LA COMMUNE D'ACCUEIL			
Pour l'année scolaire 2021/2022				Pour l'année scolaire 2021/2022			
Commune de résidence : (Nom de la commune)				Commune d'accueil : (Nom de la commune) :			
Avec protocole		Sans protocole		Avec protocole		Sans protocole	
AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE				AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL			
ACCORD		REFUS		ACCORD		REFUS	
Date, signature du Maire : Cachet de la Mairie				Date, signature du Maire : Cachet de la Mairie			